



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Mélanie COT, Anne COURTIAL, Coen ENGELHARD, Antoine PAULY, Christophe PUJOL

Absents excusés : Virginie BROS-FACER

Absent : Jean Claude GALY

Procuration : Virginie BROS-FACER à Anne COURTIAL

Quorum : 4

Secrétaire de séance : Mélanie COT

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2026 ;
- Elections sénatoriales - Election du délégué communal et de ses suppléants ;
- Délibération : Prêts concernant le financement des travaux de réhabilitation de la maison de la motte castrale ;
- Délibération : Attribution de subvention à l'association le Belvédère suite à la tenue de l'AG ;
- Délibération : Location de la salle communale pour une activité santé à la rentrée prochaine ;
- Délibération : Délégation de signature pour signer le document d'urbanisme concernant la Maire ;
- Délibération : Désignation des élus délégués aux Communes Forestières d'Ariège ;
- Délibération : Signature convention de mandat – Travaux 2026 ;
- Informations ;
- Retours divers ;
- Questions diverses ;
- Prochaine date du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Mélanie COT est désignée secrétaire de séance.

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2026

Madame La Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril 2026 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 1

Elections sénatoriales - Election des délégués et de leurs suppléants

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Mme la maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal, il s'agit de Mrs PUJOL Christophe et PAULY Antoine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Les candidatures enregistrées individuelles :

Mélanie COT

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 5
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 5
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

- Mme COT Mélanie a obtenu 5 voix

Mme COT Mélanie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées groupées :

Liste 1 : Christophe PUJOL/ Virginie BROS-FACER/ Antoine PAULY

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 5
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 5
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

Liste 1 : Christophe PUJOL/ Virginie BROS-FACER/ Antoine PAULY a obtenu 5 voix.

M. Christophe PUJOL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Virginie BROS-FACER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

M. PAULY Antoine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Suspension de séance

Délibération : Prêts concernant le financement des travaux de réhabilitation de la maison de la motte castrale

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que 2 types de prêts sont à contracter :

- Un prêt long terme de 200 000 €, correspondant au reste à financer. Madame la Maire rappelle que la municipalité reste en attente d'environ 60 000 € de subvention.
- Un prêt court termes de 300 000 € et d'une durée de 2 ans afin de préfinancer le montant des subventions.

Elle présente le tableau récapitulatif de subventions et les modalités d'avance. Les subventions relatives au fond verts et de la Région ont d'ores et déjà fait l'objet d'une demande d'avance.

Concernant le prêt long terme :

Six banques ont été contactées. Les demandes d'offres concernant le prêt long terme ne sont pas toutes abouties. Une délibération ultérieure devra être réalisée.

Concernant le prêt court terme :

Cinq banques ont été sollicitées, la banque des territoires sollicitée pour le long terme ne proposant pas de crédit court termes.

- La Banque Populaire ne répond pas à l'offre, compte tenu du financement de logement sociaux, elle ne se positionne pas comme compétitive par rapport à la banque des territoires, banque spécifique pour les collectivités proposant des taux avantageux. Elle ne répond donc pas globalement, court et long termes, à notre demande.
- Le Crédit Agricole ne proposera qu'un ensemble prêt court ET long termes. Son offre long terme n'est pas compétitive avec un taux à 4,12%
- Les banques suivantes ont répondu selon les caractéristiques suivantes :

	Caisse épargne Midi Pyrénées	AFL banque des collectivités	Banque postale
Montant	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Taux	3,43 %	3,41 %	4.17 %
Durée	2 ans	2 ans	3 ans
Annualité	10 290 €		
Coût du crédit	20 580 €		
Frais de dossier	300 €	Non mais adhésion 400 €	
Remboursement anticipé	Oui sans frais	Oui sans frais	Oui sans frais
Date de déblocage	Différé jusqu'au 29 août	Immédiate	
Différé déblocage	3 mois	Non	Non

Au vu de son taux et de la possibilité de déblocage sous 2 mois, le prêt court terme proposé par la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées paraît le plus compétitif.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à la proposition de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour :

- Durée Prêt court termes : 2 ans,
- Motif : préfinancement de subventions,
- Montant : 300 000 €,
- Taux : 3,43 %,
- Périodicité : trimestrielle.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : Attribution de subvention à l'association le Belvédère suite à la tenue de l'AG

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil du 11 avril dernier, la subvention à l'association Castétoise « le Belvédère » avait été ajournée dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale et de la transmission des informations nécessaires au vote de la subvention.

L'Assemblée Générale, à laquelle le Conseil Municipal a été convié, s'est tenue le 2 mai 2026. Le rapport moral et financier a été présenté.

Madame la Maire rappelle que le Budget Primitif Principal 2026 prévoit la somme de 2 250 € à l'article 65748 et que le Conseil Municipal a déjà délibéré en faveur de subventions pour l'année 2026 d'un montant de 2 190 €.

Vu le rapport moral et financier présenté,

Vu la somme disponible à l'article 65748 du BP principal 2026 de 60 €,

Vu l'intérêt communal de soutenir une association locale à visée de dynamisation citoyenne et économique,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association « le Belvédère » à hauteur de 60 €.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : Location de la salle communale pour une activité santé à la rentrée prochaine

Madame Lucie GIORDANO, sage-femme exerçant sur la maison de santé du Fossat et de Montesquieu, souhaiterait mettre en place une activité de sport-santé à destination des femmes, hebdomadaire, sur la commune de Castex à partir de la rentrée de septembre prochain.

Au vu de l'intérêt pour les habitantes de la commune qu'une telle activité et présence d'une professionnelle de santé se déroule sur la commune, Madame la Maire propose au Conseil municipal de statuer en faveur d'un tarif de location de salle communale selon l'article 9.4 du règlement intérieur de location :

« ☐ 9-4 Professionnels hors commune de Castex, association à but lucrative ou non qualifiée d'intérêt communal :

Location de la salle (tarif à la journée) :

- Tarif hiver : Octobre à mars : 40 € ;
- Tarif été : Avril à septembre : 20 € ;
- Location de la cuisine, tarif été comme hiver : 20 €.

Location à l'heure de la salle :

Les tarifs indiqués correspondent à une utilisation pour une heure. Un tarif « usage ponctuel » et un tarif « usage annuel » est possible.

- 1h tarif hiver : Octobre à mars : 6 € ;
- 1h tarif été : Avril à septembre : 3 € ;
- Tarif à l'année pour une heure par semaine : 150 € ;
- Location de la cuisine pour 1 jour d'utilisation (une journée commencée est une journée due) : 20 € ».

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : délégation de signature pour signer le document d'urbanisme concernant la Maire

La Maire informe le Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'un maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mélanie COT pour signer les documents relatifs à la déclaration préalable n° DP 0090842500008 M01 la concernant.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : Désignation des élus délégués aux Communes Forestières d'Ariège

Madame la Maire propose aux conseiller municipaux de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'association des communes forestières d'Ariège.

Proposition du conseil municipal :

- Titulaire : COURTIAL Anne
- Suppléant : PAULY Antoine

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Madame la maire informe les délégués de l'AG qui se tiendra à la salle de Montferrier le 16 juin à 9h30.

Délibération : Signature convention de mandat – Travaux 2026

Madame la Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux. En ce qui concerne la commune de Castex, il serait nécessaire de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien, fourniture de matériaux granulats), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipement nouveaux pour l'année 2026.

Elle informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Madame la Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 6 Votes pour : 6 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Informations :

- Incivilités dépôt de verre : Le bac collectif récup'verre a dû être pris en charge par les équipes du Smectom. Des bocaux en verre contenant de la viande avariée étaient présents en nombre dans le récup'verre.
 - Maison de la motte : Les travaux commenceront à partir du 11 juin 2026. Les locataires avoisinants ont été informés. Le stationnement sur la place ne sera pas permis hormis deux places pour l'accès à la mairie (dont le stationnement PMR).
 - Réunion publique et repas offert : Retour quant au questionnaire d'avis transmis aux habitants. Le retour est positif tant quant à l'horaire que sur l'organisation générale. Point sur la réunion publique et le repas offert aux habitants du samedi 6 juin.
 - Aménagements paysagers de centre bourg : 1ère intervention de Bivouac sur la semaine du 26 au 30 octobre 2026.
-

Retours divers :

- Comités syndicaux : Retour des divers comités syndicaux ayant eu lieu.
- Commissions communales : Point sur l'avancement de la mise en place des commissions communales. La commission environnement va se présenter demain lors de la réunion publique et communiquera auprès des habitants. La commission participation citoyenne/médiation sera également présentée. Un lien vers l'agoractive, groupe de travail issu du PETR pourrait s'avérer porteur.

Questions diverses :

La question d'une newsletter est à réfléchir car le bulletin était très apprécié.
La proposition de deux jours de chantier citoyen par an est faite. A travailler plus avant.

Date prochaine séance du Conseil Municipal

La date du prochain conseil municipal sera à définir en fonction des besoins communaux.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Castex, le 5 juin 2026

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

La secrétaire de séance :
COT Mélanie



|

